

Mairie de Plomeur - Ti-Kêr Ploveur

1, place de La Mairie - 1, plasenn an Ti-Kêr

29120 Plomeur - Ploveur

☎ : 02 98 82 04 65 - 📠 : 02 98 82 06 00

✉ : mairie.plomeur@wanadoo.fr - Site Internet : www.plomeur.com



Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 16 décembre 2021 à 19h00

Le Maire, Ronan CRÉDOU, déclare la séance ouverte et passe la parole à Gaëlle BERROU pour l'appel.

Prénoms	Noms	Présence
Ronan	CRÉDOU	<i>Procuration de Bernard LE BRETON</i>
Gaëlle	BERROU	<i>Procuration de Natacha LE FLOC'H</i>
Jean Yves	LE FLOC'H	<i>Présent</i>
Nelly	STEPHAN	<i>Présente</i>
Marcel	GARREC	<i>Présent</i>
Martine	RENIER	<i>Présente</i>
Stéphane	DAOULAS	<i>Procuration de Linda LAPPART</i>
Philippe	LE BRIGAND	<i>Présent</i>
Bernard	LE BRETON	<i>Excusé – pouvoir à Ronan CRÉDOU</i>
Françoise	FAILLER	<i>Présente</i>
Alain	TOULEMONT	<i>Présent</i>
Patrice	HELIAS	<i>Présent</i>
Catherine	TIRILLY	<i>Présente</i>
Gilles	GUEURET	<i>Présent</i>
Natacha	LE FLOC'H	<i>Excusée – pouvoir à Gaëlle BERROU</i>
Fabienne	COSQUER	<i>Présente</i>
Linda	LAPPART	<i>Excusée – pouvoir à Stéphane DAOULAS</i>
Typhène	NEDELEC	<i>Absente</i>
Ludovic	STEPHANT	<i>Présent</i>
Angélique	TERRÉ	<i>Présente</i>
Marjorie	NAVARRÉ	<i>Présente</i>
Laëtitia	HENAFF	<i>Présente</i>
Guillaume	LE ROUX	<i>Présent</i>
Vincent	FLOCH	<i>Présent</i>
Raoul	GLOAGUEN	<i>Présent</i>
Valérie	LE BELLEC	<i>Présente</i>
Mélina	KERNINON	<i>Présente</i>

Election d'un secrétaire de séance : Gilles GUEURET,
Et désignation du secrétaire auxiliaire : Colette LAUTRÉDOU.

23 élus présents.

Le Maire fait lecture de l'ordre du jour et propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour pour l'assurance des agents IRCANTEC (point 7.4).

Ordre du jour :

1. Autorisation d'ouverture de crédits
 2. Dossiers DETR
 3. Délégation de maîtrise d'ouvrage – Pistes cyclables
 4. Coût d'un élève
 5. Garantie d'emprunt - OPAC
 6. Eclairage public & enfouissement réseau
 7. Personnel communal : Rifseep, tableau des emplois, recrutements
 8. Conventions et adhésion
 9. Attributions de subventions
 10. Rapports annuels d'activités 2020 de la Communauté des Communes (déchets, eau, assainissement)
- Questions diverses

Le Maire fait ensuite lecture à l'assemblée du compte-rendu du conseil municipal du 21 octobre 2021 qui est validé à l'unanimité (26 pour).

Question 1 – Autorisation d'ouverture de crédit

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits pour les budgets 2022 à hauteur d'un quart du budget de 2021, jusqu'à l'adoption du budget, pour permettre d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement.

Le projet se présente ainsi :

Article / Chapitre	Crédits au BP N-1	DM N-1	Total BP +DM	Crédits max.
2041582	131 000	-----	131 000	32 750
Chapitre 204	131 000	-----	131 000	32 750
2111	36 500	-----	36 500	9 125
21312	105 000	-----	105 000	26 250
21318	325 071.94	-----	325 071.94	81 267.98
2138	60 000	-----	60 000	15 000
21571	15 000	-----	15 000	3 750
2158	15 000	-----	15 000	3 750
2183	20 000	-----	20 000	5 000
2188	65 000	-----	65 000	16 250
Chapitre 21	641 571.94	-----	641 571.94	160 392.98
2315	535 000	-----	535 000	133 750
Chapitre 23	535 000	-----	535 000	133 750

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (26 pour), valide l'autorisation d'ouverture de crédit tel que présenté.

Question 2 – Dossiers DETR

Le Maire, Ronan CRÉDOU, fait part au conseil municipal de la circulaire de la préfecture du Finistère qui détermine les critères pour les opérations éligibles à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Il explique que plusieurs dossiers peuvent être présentés au titre des opérations relevant de la priorité 1 :

- Construction d'infrastructure périscolaire – *ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)* :

Montant prévisionnel : 1 500 000 €HT

Dotations sollicitées : 400 000

L'étude de faisabilité est actuellement en cours avec la SAFI, le plan de financement prévisionnel est une estimation « haute ».

- Rénovation d'un bâtiment communal, mise aux normes d'accessibilité et travaux liés aux économies d'énergie – *salle du restaurant scolaire* :

Montant prévisionnel : 300 000 €HT

Dotations sollicitées : 150 000

Ce dossier, s'il est retenu, va faire l'objet d'un accompagnement par FIA, le plan de financement sera alors réajusté.

- Travaux d'aménagement de centre bourg – *Pistes cyclables* :

Montant prévisionnel : 2 000 000 €HT

Dotations sollicitées : 400 000

L'étude du bas du bourg est actuellement en phase « études » par le cabinet Géofimo, c'est la phase une et les travaux pourraient débuter après l'été ; la phase deux, qui va du giratoire vers la pointe de La Torche est un dossier suivi par FIA, dont les études vont démarrer en début d'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité (26 pour) les projets tels que présentés et autorise le Maire à présenter les dossiers au titre de la DETR.

Question 3 – Délégation de maîtrise d'ouvrage – Département/Commune pour les pistes cyclables

Le Maire, Ronan CRÉDOU rappelle le projet d'aménagement du bourg en vue de réduire la vitesse des véhicules et de protéger les cyclistes en créant des bandes cyclables, il convient d'autoriser le Maire à signer une délégation de maîtrise d'ouvrage et la convention qui en découlera.

En effet, les travaux se situent sur la route départementale en agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité (26 pour) le Maire à signer la convention.

Question 4 – Coût d'un élève de l'école publique

Gaëlle BERROU, première adjointe, fait lecture à l'assemblée du code de l'Éducation (Article L442-5-1, notamment) qui précise que la Commune doit contribuer au financement des établissements privés du premier degré sous contrat d'association. Elle précise que cette contribution relève des dépenses obligatoires et que le mode de calcul est normé. Il est tenu compte du nombre d'élèves scolarisés dans la commune et du coût moyen par élève, calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil, sans que le montant de la contribution par élève puisse être supérieur au coût qu'aurait représenté pour la commune de résidence l'élève s'il avait été scolarisé dans une de ses écoles publiques.

Aussi, pour l'année 2020-2021 le coût d'un enfant de maternelle se monte à 1 426,49 € et à 359,78 € pour un enfant d'âge élémentaire. Le montant total s'élève ainsi à 112 251 € pour l'école Notre Dame de Tréminou.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à la majorité (25 pour, 1 contre – Raoul GLOAGUEN) le coût de l'élève et autorise la dépense en conséquence.

Question 5 – Garantie d'emprunt

Nelly STÉPHAN, adjointe au Maire, rappelle que le conseil municipal, par délibération du 25 avril 2014, a apporté une garantie financière aux opérations menées par l'OPAC pour la construction des 9 logements situés Park an Tulip. Aujourd'hui, l'OPAC a procédé à un regroupement et à une renégociation d'emprunts pour réaliser des économies (taux fixes intéressants contre indexation au Livret A auparavant). Il convient alors au conseil municipal de délibérer pour ajuster la garantie d'emprunt comme suit :

Montant d'origine : 418 144 € (Fin d'emprunt : 1 VII 2054)

Montant actualisé : 346 912.19 € (Fin : 30 VII 2056)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (26 pour), autorise le Maire à signer les documents se référant à la garantie d'emprunt.

Question 6 – Eclairage Public & Enfouissement réseau

6.1 – Eclairage Public - mise en lumière des plaques en acier corten du giratoire de Pendrev

Jean-Yves LE FLOC'H, adjoint au Maire, présente le projet réalisé en lien avec le SDEF (Syndicat Départemental d'Équipement et d'Électricité du Finistère). Il est proposé au conseil municipal de financer la mise en lumière du giratoire. Le montant des travaux s'élève à 18 200 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (26 pour) valide à l'unanimité le projet présenté et prévoit la dépense au budget.

6.2 – Effacement des réseaux– rue Menez Hañvod

Jean-Yves LE FLOC'H, adjoint aux travaux, explique que dans le cadre de la réalisation des travaux, et conformément à l'article L5212-24 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le SDEF propose une convention qui vise à fixer le fond de concours qui sera versé par la Commune.

Il présente l'estimation des dépenses est la suivante :

- Réseaux BT, HTA :	20 400 €
- Effacement EP :	19 400 €
- Réseau télécom :	7 500 €
Total :	47 300 €

La répartition est la suivante :

- SDEF :	26 400
- Commune :	
Réseaux BT, HTA :	0
Effacement EP :	13 400
Réseau télécom :	9 000
Total :	22 400

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (26 pour), valide à l'unanimité le projet tel que présenté et autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération et prévoit la dépense au budget.

Question 7 – Personnel Communal

7.1 – Mise en place du Rifseep (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Le Maire présente le dossier du RIFSEEP, mis en place par le législateur : il s'agit d'un nouveau système d'attribution de primes (RIFSEEP) dans la fonction publique et rend caduque tout système antérieur. Au sein de la Commune, un dialogue social a été organisé avec les agents de la collectivité dans la continuité de la mise en place des 1607 heures.

Le RIFSEPP se compose de deux parts :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- et un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir basé sur l'entretien professionnel.

Il précise que les objectifs suivants sont recherchés :

- prendre en compte la place de chacun dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- valoriser l'expérience professionnelle ;
- prendre en compte le niveau de responsabilité des différents postes en fonction des trois critères d'encadrement, d'expertise et de sujétions ;
- renforcer l'attractivité de la collectivité.

Le dossier a reçu l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion du Finistère le 7 décembre 2021 et il est prévu une application pour le 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (26 pour) valide à l'unanimité la mise en place du Rifseep tel que présenté et prévoit l'inscription budgétaire.

7.2 – Tableau des emplois

Le Maire rappelle que le Conseil municipal avait validé le tableau des emplois en séance du 15 novembre 2018. Il est proposé aujourd'hui à l'assemblée d'adopter un nouveau tableau des emplois pour tenir compte de l'organisation opérationnelle des services et pour permettre le recrutement de nouveaux collaborateurs, notamment un policier municipal et un agent administratif & communication.

Il rappelle que le dossier présenté au comité technique du Centre de Gestion du Finistère le 7 décembre 2021 a reçu un avis favorable.

Il explique que les appels à candidature sont en cours et que les entretiens se tiendront en début d'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (26 pour) valide à l'unanimité le projet de tableau des emplois et prévoit la dépense budgétaire.

7.3 – Recrutement d'agents contractuels

Conformément à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1986, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels, lorsque la situation s'avère nécessaire (remplacements d'agents absents, saisonniers, et lorsqu'aucun agent titulaire n'est retenu).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité (26 pour) le Maire à procéder au recrutement d'agents non titulaires lorsqu'il s'avère nécessaire.

7.4 – Assurance du personnel - agents IRCANTEC

Le Maire, Ronan CRÉDOU, rappelle que le conseil municipal lors de la dernière séance, avait validé l'adhésion à l'assurance statutaire du Centre de Gestion du Finistère pour les agents relevant de la catégorie CNRACL.

Il est proposé d'adhérer à l'assurance statutaire du Centre de Gestion du Finistère pour les agents relevant de la catégorie IRCANTEC également. Le montant de la cotisation se monte à 1,12% de la masse salariale, avec une franchise de 15 jours par arrêt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité (26 pour) le Maire à signer la convention avec le CDG29.

Question 8 – Adhésion - Convention

8.1 - Adhésion VIGIPOL

Le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal, par délibération du 12 novembre 2020, a autorisé la CCPBS à adhérer à Vigipol. Il propose aujourd'hui d'autoriser également la Commune à adhérer à ce même organisme. Le montant annuel de cette adhésion est calculé sur la base de 0,25 euro par habitant.

Le Syndicat mixte Vigipol a été créé pour rassembler les communes victimes de la marée noire de l'Amoco Cadiz, survenue en mars 1978, afin de faire reconnaître la responsabilité du pollueur et obtenir réparation. Au début des années 2000, le Syndicat mixte élargit ses missions. Il défend aujourd'hui les intérêts des collectivités littorales face aux pollutions et arrivées exceptionnelles de déchets, de quelque nature qu'elles soient, survenant en mer ou sur le littoral, issues du transport maritime, de tout autre activité maritime, industrielle ou portuaire, ou d'une catastrophe naturelle ou technologique. Vigipol agit ainsi en matière de prévention des pollutions maritimes, de préparation des collectivités à la gestion de crise, d'assistance en cas de pollution et de réparation des dommages.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité (26 pour) le Maire à signer la convention avec VIGIPOL et prévoit l'inscription budgétaire.

8.2 - Convention d'assistance juridique (LGP)

Le Maire rappelle que le conseil municipal avait par délibération du 17 janvier 2018, validé la convention avec le cabinet d'avocats LGP. Aujourd'hui, ce dernier propose un renouvellement de la convention pour 6 ans et le montant annuel s'élève à 4 900 €HT.

Cette convention permet d'obtenir une assistance sur l'ensemble des dossiers relevant du droit public (hors contentieux).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité (26 pour) la signature de la convention et prévoit la dépense budgétaire.

Question 9 – Attributions de subventions

9.1 - CCAS

Nelly STÉPHAN, adjointe au maire, explique que comme tous les ans, il est proposé aux conseillers municipaux de reverser le montant des quêtes et dons au CCAS. Pour l'année 2021, le montant s'élève à 904 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité (26 pour) la proposition.

9.2 - Associations

Nelly STÉPHAN, adjointe au maire, présente les différentes demandes de subventions de fonctionnement qui sont parvenues en mairie postérieurement au conseil municipal du 26 juin 2021. Il est proposé de compléter la liste des bénéficiaires ainsi qu'il suit :

Collège Paul Langevin : (infirmier / précarité menstruelle)	150 €
Société de chasse « La Bécasse » (subvention exceptionnelle : achat cages & filets)	600 €
War'Maez : (subvention exceptionnelle : restauration du calvaire)	275 €
Redadeg :	350 €
Association « Jeux de cartes » :	100 €
Association Dihun :	220 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité (26 pour) le versement de subventions telles que présentées et prévoit la dépense budgétaire.

Question 10 – *Rapports annuels d'activités 2020 de la Communauté des Communes - déchets, eau, assainissement*

Comme tous les ans, le conseil municipal doit prendre connaissance des rapports d'activités de la communauté des communes du Pays Bigouden Sud. Les rapports ont été transmis à l'ensemble des conseillers.

Ronan CRÉDOU, le Maire, pour la partie eau et assainissement, Nelly STÉPHAN, adjointe, pour la partie déchets, apportent les explications et faits marquants de l'année passée et expose les projets de l'année à venir.

Le conseil municipal prend acte des rapports présentés.

La séance est levée à 20h15.

VU pour être affiché le 30 décembre 2021 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

Ronan CRÉDOU



